

sion. L'auteur de l'amendement et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) ont fait voir le revers de la médaille. En toute déférence, toutefois, je ne vois pas d'opposition au principe dans cet amendement. A mon avis, le principe du bill se rattache à la proposition selon laquelle on devrait faire des paiements transitoires aux bénéficiaires en vertu du bill et établir une caisse assurant une meilleure stabilisation. Je soutiens respectueusement que l'amendement n'est pas contraire au principe des paiements transitoires.

L'amendement demande le retrait du bill et la présentation par le gouvernement d'un nouveau projet de loi qui porterait le montant des paiements transitoires à 250 millions de dollars. En d'autres termes, on propose une augmentation au lieu de s'opposer à cette partie du bill. L'amendement prévoit aussi que le programme de stabilisation pour le grain corresponde à un niveau satisfaisant de revenu agricole net qui tienne compte de l'accroissement des frais de production. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a soutenu avec vigueur que cette proposition s'oppose au principe du programme de stabilisation et qu'elle est tout à fait différente. Je ne peux pas lui donner raison car dans le libellé même de l'amendement on demande que le nouveau bill établisse un programme de stabilisation pour le grain en fonction d'un niveau satisfaisant de revenu agricole. Rien dans l'amendement proposé ne me semble exprimer l'opposition. On propose un changement au régime de stabilisation mais on ne s'oppose pas au principe même du programme. Pour ces raisons et conformément à l'autorité que j'ai citée, je dois à regret rejeter l'amendement du point de vue de la procédure.

M. A. C. Cadieu (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, en intervenant aujourd'hui dans le débat, je dirai qu'à mon avis il s'agit d'une mesure législative très importante. J'espère que le ministre ne jugera pas bon de courir crier «au loup» dans les Prairies comme il l'a fait la semaine dernière lors du débat sur un bill très important relatif aux paiements anticipés sur les céréales. Je voudrais citer un extrait d'un communiqué du ministre:

L'honorable Otto Lang a accusé aujourd'hui l'opposition de travailler délibérément contre les intérêts des cultivateurs des Prairies en retardant volontairement l'adoption d'une nouvelle mesure législative portant sur les céréales. «Il s'agit tout simplement d'obstruction systématique, et sans raison apparente», a dit M. Lang, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. «Si elle persiste, cela pourrait coûter 100 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest cette année.»

Cette déclaration est ridicule. Le ministre trouve-t-il que les députés de l'opposition devraient rester les bras croisés et permettre aux membres du gouvernement de faire voter à l'esbrouffe tout ce qui leur plaît? Je voudrais faire inscrire au compte rendu ce qui se serait passé ici, il y a juste un an, sans l'opposition officielle. Le bill C-197 aurait aujourd'hui force de loi. Il s'agit du bill comme maintenant sous le nom de bill C-176, qui a soulevé des centaines de milliers de protestations qui ont été reçues à Ottawa depuis deux semaines.

Nous imaginons facilement ce qu'aurait été la situation si ce bill était devenu loi du jour au lendemain comme c'eût été le cas si l'opposition officielle n'avait pas parti-

cipé activement au débat en s'opposant à l'adoption de la mesure. L'an dernier peut-être nous a-t-on blâmé pour notre façon d'agir mais aujourd'hui les gens comprennent notre comportement et les raisons qui nous inspirent. Nous avons empêché l'adoption de cette mesure pour les meilleures raisons du monde. Comme preuve, on n'a qu'à constater les protestations répétées qui viennent de l'Ouest contre ce projet de loi désastreux qui serait loi aujourd'hui et réglerait le bétail, les porcs et le reste, ce que les cultivateurs ne veulent certainement pas, si l'opposition n'était pas intervenue.

• (3.00 p.m.)

Moi aussi, je trouve, on l'a d'ailleurs déjà dit, que le ministre manque de finesse politique en proposant qu'on adopte sans tarder une mesure comme celle-ci. Il aurait certes été préférable de prévoir un paiement provisoire pour les cultivateurs, pour qu'ils aient l'argent dont ils ont tant besoin. Le ministre aurait pu faire approuver un paiement provisoire et verser cet argent aux cultivateurs, au lieu de tenter de juguler l'opposition en menaçant de ne pas le leur verser si elle n'adopte pas la mesure.

Les gens de l'Ouest ne prennent plus le ministre au sérieux. Il y a un an, il proposait le programme LIFT. Les députés se souviendront sûrement qu'au début il proposait de verser 140 millions de dollars en vertu de ce programme. Puis, par la suite, il a réduit ce montant à 100 millions, pour finir par verser 53.7 millions de dollars. Je reçois encore des lettres de petits cultivateurs qui estiment avoir été roulés, car ils n'ont pas reçu leur dû.

Ainsi, les gens de l'Ouest ne s'en font pas outre mesure et personne ne croit que nous, l'opposition, criions au loup. Ils pensent que le ministre a eu la vie facile et n'a jamais connu les difficultés qui assaillent certains d'entre eux. Je le répète, ils ne se montreront pas trop empressés à sauter à la gorge de quelqu'un lorsqu'ils estiment que nous travaillons dans leur intérêt.

J'ai quelques autres remarques à faire sur cette mesure. Les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont un besoin urgent de cet argent. La Fédération canadienne de l'agriculture présentait récemment un mémoire, dont la plupart des députés, je crois, ont reçu un exemplaire. C'est un organisme sérieux. Voici un extrait du mémoire:

Il faut juger le bill C-244, loi de stabilisation concernant le grain des Prairies, et l'examiner en tenant compte de faits réels tels que le revenu amoindri des céréaliculteurs des Prairies et la nécessité d'adopter des mesures appropriées pour le protéger, ainsi que la stabilisation des recettes, non seulement à l'heure actuelle mais à long terme.

Cela montre ce qui nous attend. Si le ministre n'a pas lu le mémoire, je crois qu'il ferait bien de le lire, car cela l'instruirait et lui donnerait une idée de la rareté de l'argent dans l'Ouest. Le mémoire déclare, à la page 2:

Bien que les statistiques officielles ne distinguent pas le produit net de la céréaliculture et celui de l'élevage du bétail, il est fort probable que les céréaliculteurs cultivent à perte, ou presque, dans l'Ouest canadien. Le produit net de toute l'agriculture de la Saskatchewan, par exemple, a été de 200 millions de dollars en 1970. De 1963 à 1967, il a atteint en moyenne 435 millions de dollars par année. Si on soustrait de ces chiffres les «revenus en nature», on obtient 131 et 368 millions de dollars respectivement.